

**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses  
**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses  
**Band:** - (1998)

**Rubrik:** Compte de résultats d'ensemble CFF

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Compte de résultats d'ensemble CFF

### Forme des comptes annuels de 1998

La présentation des comptes annuels de 1998 est marquée par la réforme de l'entreprise et par la réforme des chemins de fer. Au niveau matériel, la situation financière tendue des CFF (recul des produits) a déterminé le résultat de l'exercice.

La réforme de l'entreprise était une restructuration interne des CFF. Aux niveaux organisationnel et comptable, elle a représenté la condition sine qua non de l'application de la réforme des chemins de fer. Cette dernière (selon le message du 13 novembre 1996 du Conseil fédéral) règle les rapports entre la Confédération et les chemins de fer et remplace le mandat de prestations de 1987 en instituant une nouvelle forme de financement plus différenciée.

La réforme de l'entreprise et la réforme des chemins de fer, ainsi que la nouvelle orientation de la gestion et du financement globaux des rapports monétaires entre la Confédération et les CFF qui en a découlé, ont entraîné la dissociation comptable des secteurs de transport et de l'infrastructure.

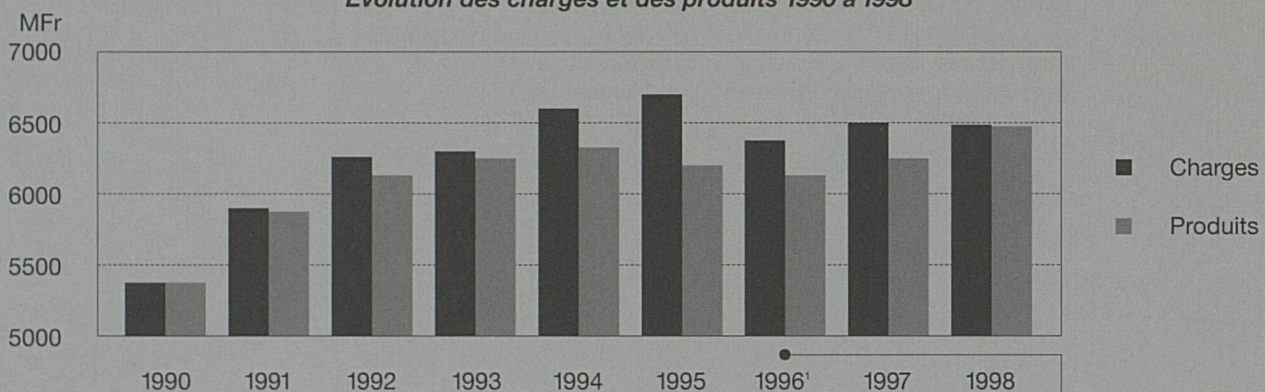
Un compte distinct est tenu pour le secteur des fonctions communes. Son solde a été ventilé sur le transport et l'infrastructure sur la base d'une clé de répartition.

Jusqu'ici, le projet AlpTransit était géré comme compte spécial intégré dans les CFF. En mai, il a été transféré avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1998 dans la SA AlpTransit St-Gothard juridiquement autonome. Cela étant, ce compte spécial ne figure plus dans les présents comptes annuels des CFF.

### Vue d'ensemble

Les tendances de l'exercice précédent se sont poursuivies en 1998. Sur le marché des transports, la situation était à nouveau marquée par une croissance réjouissante de la demande, une certaine lourdeur prévalant cependant dans les produits. En trafic marchandises, il a été possible d'augmenter la prestation de transport, alors que les produits n'ont pas pu se maintenir. La reconduction des efforts d'économie rigoureux dans les dépenses de choses, et celle du train de mesures extraordinaires dans les salaires ont permis d'obtenir un résultat à nouveau meilleur par rapport aux exercices précédents, et satisfaisant si l'on tient compte des facteurs d'influence externes.

Evolution des charges et des produits 1990 à 1998

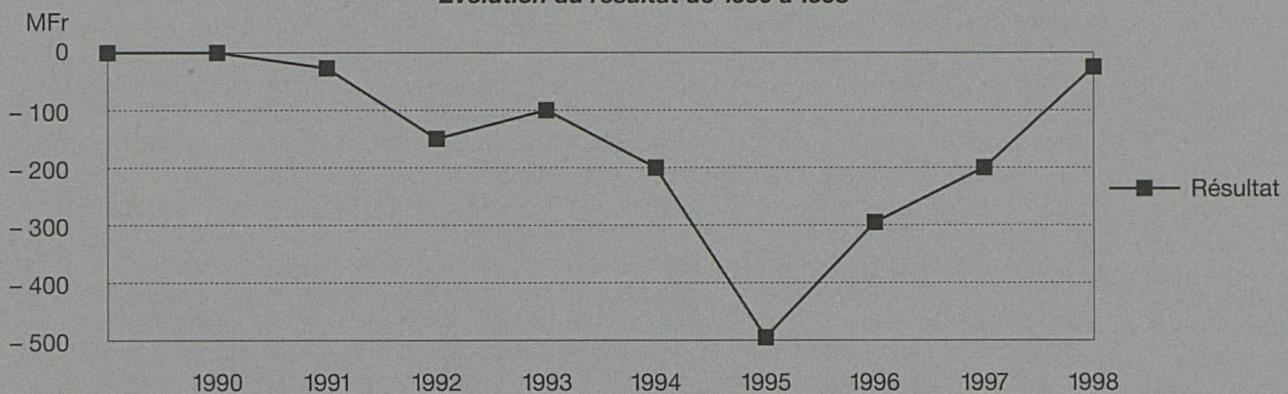


<sup>1</sup> Charges et produits de 1996 sans la réévaluation des biens-fonds, ni l'amortissement de la créance envers la CPS, opération blanche

Les produits s'inscrivant à 6448 MFr et les charges à 6469 MFr, le compte de résultats d'ensemble des CFF se solde par un déficit

de 21 MFr. Le montant est inférieur de 174 MFr à celui de 1997 et de 6 MFr au budget.

*Evolution du résultat de 1990 à 1998*



La gestion sévère et restrictive des postes de charges directement influençables (charges de personnel et dépenses de choses) a généré une nette diminution des charges de personnel et un minime accroissement des dépenses de choses (2 %) par rapport à l'exercice précédent et au budget.

Conformément à l'arrêté fédéral, les CFF doivent supporter le découvert technique de 1998 de la caisse de pensions. A cet effet, une provision de 60 MFr, ventilée sur les secteurs du transport et de l'infrastructure, a été inscrite dans les comptes des CFF.

Réduit aux postes principaux, le compte de résultats du transport, de l'infrastructure, des fonctions communes et de l'ensemble des CFF se présente ainsi.

**1 Compte de résultats**

	Transport C 98 MFr	Infrastructure C 98 MFr	Fonct. comm. C 98 MFr	Total CFF C 98 MFr	Total CFF B 98 MFr	Total CFF C 97 MFr	Différence C 98 - C 97 MFr
<b>Produits</b>							
Trafic voyageurs	1 533,7	—	—	1 533,7	1 601,0	1 555,3	- 21,6
Trafic marchandises	864,2	—	—	864,2	901,0	934,1	- 69,9
Prestations d'exploitation	42,4	62,7	—	105,1	123,0	101,8	3,3
Accès de tiers à l'infrastructure	0,2	13,9	0,6	14,7	11,0	10,2	4,5
Indemnité compensatrice pour le trafic voyageurs régional	628,3	—	—	628,3	640,0	647,8	- 19,5
- Confédération	438,3	—	—	438,3	457,0	465,2	- 26,9
- Cantons et tiers	190,0	—	—	190,0	183,0	182,6	7,4
Indemnité compensatrice pour le ferroutage	110,0	—	—	110,0	110,0	115,3	- 5,3
<b>Total produits de transport</b>	<b>3 178,8</b>	<b>76,6</b>	<b>0,6</b>	<b>3 256,0</b>	<b>3 386,0</b>	<b>3 364,5</b>	<b>- 108,5</b>
Rendement locatif des biens-fonds	229,5	—	—	229,5	236,1	224,8	4,7
Produits accessoires	207,4	294,4	71,9	573,7	468,5	511,4	62,3
Prestations propres pour le compte des investissements et AlpTransit	13,5	265,2	11,1	289,8	331,0	309,2	- 19,4
Prestations pour ordres de magasin	80,5	11,7	—	92,2	78,0	82,0	10,2
Forfait TVA	—	—	—	—	—	17,3	- 17,3
Prélèvement sur les réserves	—	1,3	—	1,3	—	42,8	- 41,5
Intérêts actifs	0,7	7,0	17,2	24,9	—	20,8	4,1
Produits hors exploitation et autres produits	36,9	9,6	129,3	175,8	112,9	145,5	30,3
<b>Prestations de la Confédération:</b>	<b>—</b>	<b>1 805,0</b>	<b>—</b>	<b>1 805,0</b>	<b>1 825,0</b>	<b>1 597,5</b>	<b>207,5</b>
- Maintien de la substance de l'infrastructure	—	618,0	—	618,0	618,0	—	618,0
- Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	—	631,0	—	631,0	651,0	1 597,5	- 966,5
- Frais de financement, report du redressement	—	556,0	—	556,0	556,0	—	556,0
<b>Décomptes internes CFF</b>	<b>153,0</b>	<b>1 195,2</b>	<b>—</b>	<b>1 348,2</b>	<b>1 387,0</b>	<b>—</b>	<b>1 348,2</b>
- Redevance d'utilisation de l'infrastructure	—	617,2	—	617,2	656,0	—	617,2
- Loyer global	—	136,0	—	136,0	136,0	—	136,0
- Prestations pour le transport	—	442,0	—	442,0	442,0	—	442,0
- Prestations pour l'infrastructure	153,0	—	—	153,0	153,0	—	153,0
Ventilation fonctions communes	—	—	101,1	101,1	128,0	—	101,1
<b>Total des produits</b>	<b>3 900,3</b>	<b>3 666,0</b>	<b>331,2</b>	<b>7 897,5</b>	<b>7 952,5</b>	<b>6 315,8</b>	<b>1 581,7</b>

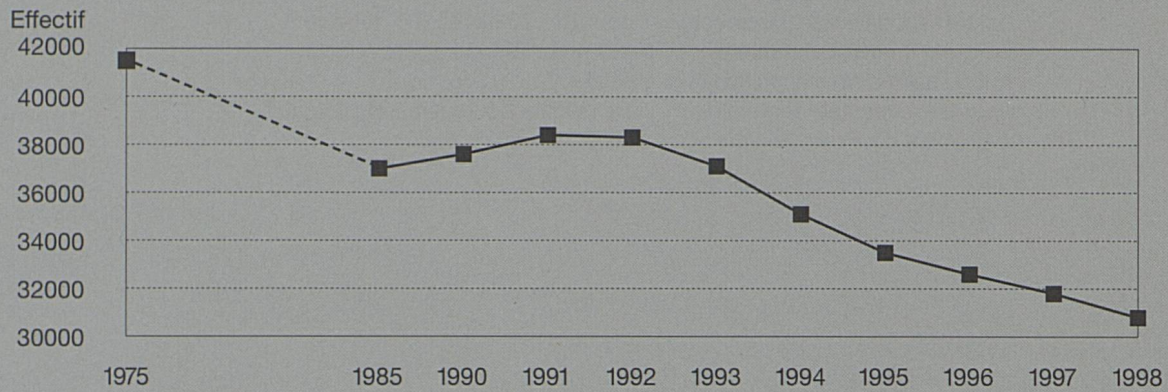
1	Compte de résultats	Transport	Infrastructure	Fonct. comm.	Total CFF	Total CFF	Total CFF	Différence C 98-C 97
		C 98 MFr	C 98 MFr	C 98 MFr	C 98 MFr	B 98 MFr	C 97 MFr	
	<b>Charges</b>							
	Charges de personnel	1 633,8	1 379,7	86,8	3 100,3	3 158,1	3 147,8	- 47,5
	Dépenses de choses	512,8	641,6	108,6	1 263,0	1 320,7	1 237,4	25,6
	Amortissements	360,9	515,3	39,7	915,9	923,1	967,2	- 51,3
	Intérêts	33,3	620,1	5,4	658,8	701,2	678,9	- 20,1
	Investissements non activables	21,2	229,5	6,6	257,3	208,0	306,2	- 48,9
	Constitution de réserves	42,9	24,1	—	67,0	16,0	6,2	60,8
	Forfaitisation/réduction de l'impôt préalable (TVA)	17,4	35,8	5,7	58,9	53,0	73,5	- 14,6
	Autres charges	60,6	9,4	78,4	148,4	85,0	94,2	54,2
	<b>Charges</b>	<b>2 682,9</b>	<b>3 455,5</b>	<b>331,2</b>	<b>6 469,6</b>	<b>6 465,1</b>	<b>6 511,4</b>	<b>- 41,8</b>
	<b>Décomptes internes CFF</b>	<b>1 195,2</b>	<b>153,0</b>	<b>—</b>	<b>1 348,2</b>	<b>1 387,0</b>	<b>—</b>	<b>1 348,2</b>
	- Redevance d'utilisation de l'infrastructure	617,2	—	—	617,2	656,0	—	617,2
	- Loyer global	136,0	—	—	136,0	136,0	—	136,0
	- Prestations du transport	—	153,0	—	153,0	153,0	—	153,0
	- Prestations de l'infrastructure	442,0	—	—	442,0	442,0	—	442,0
	Ventilation fonctions communes	55,6	45,5	—	101,1	128,0	—	101,1
	<b>Total des charges</b>	<b>3 933,7</b>	<b>3 654,0</b>	<b>331,2</b>	<b>7 918,9</b>	<b>7 980,1</b>	<b>6 511,4</b>	<b>1 407,5</b>
	<b>Résultat</b>	<b>- 33,4</b>	<b>12,0</b>	<b>0,0</b>	<b>- 21,4</b>	<b>- 27,6</b>	<b>- 195,6</b>	<b>174,2</b>

Le net mouvement régressif de l'effectif de personnel et la reconduction des mesures salariales ont essentiellement participé à l'amélioration massive du résultat par

rapport à l'exercice précédent. L'évolution de l'effectif du personnel en 1998 se présente ainsi.

2	Effectif	Transport	Infrastructure	Fonct. comm.	Total CFF	Total CFF	Total CFF	Différence C 98-C 97
		C 98	C 98	C 98	C 98	B 98	C 97	
	Personnel permanent	15 784	13 400	684	29 868	30 203	30 714	- 846
	Personnel en formation	354	613	26	993	1 087	1 078	- 85
	<b>Total</b>	<b>16 138</b>	<b>14 013</b>	<b>710</b>	<b>30 861</b>	<b>31 290</b>	<b>31 792</b>	<b>- 931</b>

Evolution de l'effectif moyen de 1975 à 1998



La part des charges du personnel à l'ensemble des charges du compte d'entreprise fait à nouveau ressortir une tendance à la baisse.

1995	51,7 %
1996	50,3 %
1997	48,3 %
1998	47,9 %

(Le taux de 1996 est calculé sur le total des charges sans l'amortissement extraordinaire de la créance CPS [opération blanche].)

### **Prestations de la Confédération**

Selon le nouveau modèle de financement des investissements, des prêts à intérêt variable et remboursables sous condition sont accordés au secteur ferroviaire proprement dit. Pour l'énergie et la

mise à profit commerciale ainsi que pour 25 % des investissements pour Rail 2000, les CFF reçoivent des prêts rémunérés et remboursables.

En 1998, la Confédération a fourni les prestations suivantes.

<b>3</b>	Budget 98 MFr	Compte 98 MFr
<b>Compte de résultats «Infrastructure»</b>		
Intérêts des prêts, report du redressement	556	556
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	651	631
Maintien de la substance de l'infrastructure	618	618
– dont amortissement des installations ferroviaires	(468)	(468)
– dont investissements non activables des installations ferroviaires	(150)	(150)
<b>Total</b>	<b>1 825</b>	<b>1 805</b>
<b>Compte de résultats «Transport»</b>		
Indemnité compensatrice pour le trafic voyageurs régional	457	438
Indemnité compensatrice pour le ferroutage	110	110
<b>Total</b>	<b>567</b>	<b>548</b>
<b>Total en faveur des comptes de résultats</b>	<b>2 392</b>	<b>2 353</b>

<b>4</b>	Budget 98 MFr	Compte 98 MFr
<b>Financement des investissements</b>		
Prêts à intérêt variable et remboursables sous condition		
– Besoins de base	244	—
– Rail 2000, part de 75 %	433	306
<b>Total des prêts à intérêt variable et remboursables sous condition</b>	<b>677</b>	<b>306</b>
Prêts rémunérés et remboursables		
– Rail 2000, part de 25 %	144	102
<b>Total des prêts rémunérés et remboursables</b>	<b>144</b>	<b>102</b>
<b>Total financement des investissements</b>	<b>821</b>	<b>408</b>